
N°4.0 Le passage à l'impôt sur les sociétés : un choix opportun ?

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Objectifs :

Etre en capacité, à l'issue de la formation :

De mesurer les différences fiscales et sociales entre l'IR BA et l'IS ;

D'appréhender les risques de passage à l'IS non souhaité d'une société agricole relevant de l'IR BA ;

D'appréhender les conséquences fiscales du passage à l'IS au niveau de la structure, et ses conséquences fiscales et sociales pour ses membres ;

D'anticiper les conséquences du changement de régime fiscal sur la transmission ou la vente future de l'exploitation.

Pré-requis :

Bonne maîtrise de l'imposition des bénéficiaires agricoles et des plus-values et au moins 2 années d'expérience sur des dossiers clients.

Durée : 1 jour - 7 H 30

Animateur : Formation dispensée par un avocat/juriste fiscaliste spécialisé dans le secteur agricole et viticole depuis plus de 10 ans.

Tarif par participant :

Présentiel 460 € HT coûts pédagogiques + 65 € HT frais accueil = 525 € HT soit 630 TTC

Date :

03/06/2021 - Présentiel (10 places) PARIS 26 rue de Mogador 75009 ou en visioconférence

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Un mouvement de fond est amorcé par une volonté gouvernementale pour une réforme de la fiscalité agricole en facilitant notamment le passage à l'IS.

Afin d'être performant face à cette réalité, la formation proposée vous permettra de mesurer l'opportunité du changement de régime en prenant en compte l'ensemble des conséquences fiscales, sociales et droit d'enregistrement, IFI.

CONTENU

Introduction : présentation du formateur, de la formation de la formation, des objectifs (15 minutes)

Matin : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel.

1. COMPARAISON DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (3h)

Détermination du résultat (50 min)

Régime des rémunérations (associés, dirigeants) (25 min)

Régime des parts sociales (plus-values, frais d'acquisition, droits dus lors de la cession, IFI) (35 min)

Protection sociale (dirigeants, associés) (30 min)

Droit rural (35 min)

Autres éléments d'appréciation (10 min)

Pause déjeuner (1 h 00 en distanciel ou 1 h 30 en présentiel)

Reprise formation après-midi : (pause : 1 seule de 20 / 25 minutes en présentiel : ou 2 pause de 10 à 12 minutes en distanciel)

2. MODALITÉS DE PASSAGE À L'IS (1h35)

L'option (modalités et effets)

Transformation

Exercice par une société civile d'activités de nature commerciale

3. CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL : IMPOSITION DES BÉNÉFICES (1h)

Principe : cessation d'activité

Exception : l'atténuation conditionnelle

Conséquences au regard des mécanismes spécifiquement agricoles (DEP et DPI/DPA en instance de réintégration, bénéfices exceptionnels en cours d'étalement)

Conséquences au regard des mécanismes spécifiquement agricoles

4. CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL : TVA (5 min)

5. CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL : DROIT D'ENREGISTREMENT (30 min)

Principe

Droits exigibles

Formalités

6. CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL : PLUS-VALUES SUR PARTS (40 min)

Régime applicable avant et après le changement, conséquences

7. LE PASSAGE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - MESURE DE L'OPPORTUNITÉ (30 min)

8. FORMALITÉS FISCALES EN CAS DE CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL - RÉCAPITULATIF (30 min)

Impôt sur le revenu

Droits d'enregistrement

TVA

Plus-values sur part

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Cas pratiques

Exemples issus de cas concrets

Document remis

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support texte sur papier exhaustif

Suivie de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz en salle avec remise du corrigé

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 500 € HT soit 5 400 € TTC la journée.

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas de l'animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel de l'animateur...)

Le support de formation sera facturé par participant : 45 € HT au format papier ou 18 € HT au format PDF.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 20 personnes par session.

**A partir de la tenue de 3 formations (hors AF), une ristourne de 5 % sera accordée sur l'ensemble des séminaires (hors AF) de la saison (07/2020- 06/2021).

Source URL: <http://formation.uneca.fr/le-passage-limpot-sur-les-societes-un-choix-opportun>